ROYAUME DU MAROC
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat
et de l'Economie Sociale et Solidaire
Département du Tourisme
Secrétariat Général
Direction des Ressources et de la Formation
Institut **S**upérieur **I**nternational de **T**ourisme de **T**anger

المملكة المغربية
وزارة السياحة والصناعة التقليدية
والاقتصاد الاجتماعي والتضامني
قطاع السياحة
الكتابة العامة
مديرية الموارد والتكوين
المعهد العالي الدولي للسياحة بطنجة

Avis d'achat

La Secrétaire générale de L'Institut Supérieur International du Tourisme de Tanger procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Référence : N° 62/ISITT/2026

Catégorie Principale : Travaux

Nature de prestation : Travaux d'aménagement, d'entretien et de réparation des bâtiments administratifs.

Objet de la prestation : Travaux de pose de carrelage au sol des locaux de l'annexe de l'Institut Supérieur International du Tourisme d'Agadir.

Consistance de la prestation : La prestation attendue est détaillée ci-après :

N°	Désignations	Caractéristiques et spécifications	Unité	Qté	Garantie
01	**Fourniture et pose de carrelage de sol**	**Fourniture et pose de carrelage de sol, y compris dépose de l'ancien carrelage et chape de mortier** : -Carrelage de sol de bonne qualité, 1er choix ; type, format, teinte et aspect au choix du MO sur échantillons -Pose collée au mortier-colle C2 avec croisillons -Joints hydrofugés et barres de seuil -Nettoyage final et évacuation des déchets (à valider par MO).	M²	206	Visite des lieux

Lieu d'exécution : Annexe de L'Institut Supérieur International du Tourisme d'Agadir.

Délai d'exécution : 07 jours à compter de la notification de bon de commande.

Date et heure limites de réception des devis des concurrents :

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma[1].

Mme. Maria BOUHADDOUR
Secrétaire Général PI
Institut Supérieur International
du Tourisme de Tanger

[1] Sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté pris pour l'application de l'article 135 du décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

CamScanner